

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1998
PAGE 1

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 août 1998 du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 22 septembre 1998 à compter de 21 h 55, à la salle Flore Laurentienne, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Colette Larose, Fernande LeBlanc-Sénéchal,
Carole Marchand.

Messieurs : Michel Chamberland, Serge Dulude, Robert Filteau.

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire Madame Johanne Purcell
- du secondaire Monsieur Marc Audette

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Nicole Pelletier, directrice générale adjointe
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Louis Venne, directeur Services complémentaires

Ouverture de la
séance

19-CE-1998
Adoption de
l'ordre du jour

Ordre du jour
adopté

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 21 h 55.

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Moment de recueillement.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 août 1998.
5. Affaires de la direction générale.

6. Affaires du secrétariat général :
 - 6.1 Règles de procédures.
 - 6.2 Règles concernant les questions orales du public.
 - 6.3 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif.

7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes.
8. Affaires des Services complémentaires.
9. Affaires du Service des ressources humaines.
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire.
11. Affaires du Service des ressources financières.

12. Affaires du Service des ressources matérielles.
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle.
14. Affaires du Service des technologies de l'information.
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.
16. Autres points.
17. Parole aux commissaires.
18. Parole aux commissaires représentants des comités de parents.
19. Clôture ou ajournement de la séance.

20-CE-1998
Adoption du
procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand que le procès-verbal de la séance du 25 août 1998 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

21-CE-1998
Règles de procédures

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Comité exécutif de se doter de règles de procédures ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Chamberland :

QUE les règles de procédures apparaissant au document intitulé "PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES" daté du 8 septembre 1998 et portant le numéro PRS-1, soient adoptées en y apportant les adaptations nécessaires dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée unanimement.

22-CE-1998

Règles concernant
les questions orales
du public

CONSIDÉRANT l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Filteau :

QUE les règles concernant les questions orales du public, apparaissant dans le document intitulé "CONSEIL DES COMMISSAIRES - QUESTIONS ORALES DU PUBLIC" daté du 8 septembre 1998 et portant le numéro QOP-1, soient adoptées en y apportant les adaptations nécessaires pourvu qu'elles ne soient pas incompatibles avec la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée unanimement.

23-CE-1998

Projet de règlement
fixant la tenue des
séances ordinaires
du Comité exécutif

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Dulude :

QUE le projet de règlement intitulé "Règlement fixant la tenue des séances régulières du Comité exécutif" et portant le numéro 17-98 soit adopté.

Adoptée unanimement.

24-CE-1998
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est 22 h 34 précisément lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général

